

1709-04-22

Archives judiciaires de Trois-Rivières

Requête en réclamation de 1 500 livres

de

Jean-Baptiste Gatineau Duplessis

contre

Françoise Frigon



PISTARD

Description



Cote : TL3,S11,P2860

[Voir les contenants](#)TL3 Fonds Juridiction royale des Trois-Rivières
S11 Registres des procès-verbaux d'audiences[Voir les image\(s\):1](#)

Centre : BAnQ Trois-Rivières

Titre, Dates, Quantité

Requête de Jean-Baptiste Gastineau (Gatineau) Duplessis, faisant tant pour lui que pour Madeleine Gatineau, veuve de feu Jacques Bondy, vivant marchand à Montréal, et pour Louis Gastineau, ses frère et soeur, demandeur, comparant par Robert Campion, contre **Françoise Frigon**, veuve du nommé Moreau, défenderesse, pour que cette dernière soit condamnée à payer aux demandeurs la somme de 1500 livres pour le douaire préfix accordé par feu Nicolas Gastineau Duplessis, leur père, à feu Marie Crevier, leur mère, tel que porté par leur contrat de mariage à cause de l'acquisition faite par feu Joseph Moreau, son mari, de Timothée Josson d'une concession de terre sise à Batiscan qui appartenait au feu sieur Duplessis affectée au douaire, à moins qu'il préfère laisser et abandonner au sieur Duplessis ladite terre; la défenderesse répond qu'elle soutient les demandeurs non-recevables en leur requête, attendu que ledit défunt Timothée Josson a payé la terre en question aux sieurs Devilleroy (de Villeray) et de la Chenaye (Lachesnaye), créanciers des défunts Gastineau et Crevier, sa femme, ainsi qu'il paraît par la quittance qu'ils ont donnée audit Josson, datée du 31 octobre 1681, de la somme de 900 livres pour le prix de la terre; la défenderesse est déchargée de la demande faite par les demandeurs, alors que ces derniers pourront se pourvoir sur les autres biens de leurs défunts parents; dépens compensés (signé Lechasseur) . - 22 avril 1709
- 1 document(s) textuel(s) (pièce(s))

Source du titre composé propre

Titre correspondant au contenu de l'unité de description

Autres formats

Pièce disponible sur support numérique et sur le microfilm M38/2.

Notes générales

Registre no 7 des audiences de la Juridiction royale des Trois-Rivières, p. 222.

Termes rattachés

Nouvelle-France. Juridiction royale des Trois-Rivières

[Aide](#) | [Pour nous joindre](#)[À propos de BAnQ](#) | [Droits d'auteur](#) | [Confidentialité](#) | [Déclaration de services aux citoyens](#) | [Accès à l'information](#)